

LES PÊCHES

LES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES PAR LES PÊCHEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE À LA SUITE D'UNE TEMPÊTE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'attire l'attention de tous les députés sur les difficultés particulières éprouvées par les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse.

En fin de semaine, une tempête a endommagé les bateaux et les engins de pêche des pêcheurs de la région. J'exhorte le ministre des Océans et des Pêches (M. Siddon) à s'assurer par tous les moyens que, dans ces circonstances extraordinaires, son ministère prenne des mesures d'urgence. Alors que la saison de la pêche est sur le point d'ouvrir les pêcheurs de ma circonscription sont durement frappés par cette catastrophe.

Leur deuxième grande difficulté c'est l'insuffisance des quotas qui ne leur permet pas de pêcher durant toute la saison. Il faut absolument qu'on s'entende avec les flottes mobiles de façon qu'il reste des quotas pour les pêcheurs qui vivent et travaillent dans la zone 4 VSW. La solution consisterait peut-être à limiter le nombre de voyages de pêche. Je demande instamment au ministre des Pêches d'enjoindre à ses fonctionnaires de trouver une solution à ce grave problème.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA SITUATION À MONTRÉAL—LA NÉCESSITÉ DE L'AIDE DES INTERVENANTS DU MILIEU

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, bien qu'il se soit créé plus de 40,000 emplois à Montréal au cours des 12 derniers mois, bien que le taux de chômage ait chuté de 1.2 p. 100 dans la même région, la région de Montréal porte encore les séquelles d'un «déséquilibre» du développement économique par rapport à d'autres régions. Mais pour enrayer cette situation, il faut l'aide des intervenants du milieu. Il faut que les partenaires économiques des gouvernements s'engagent et qu'ils s'impliquent. A eux seuls, les gouvernements ne peuvent pas tout régler.

L'économie montréalaise renaîtra seulement si ceux qui la dirigent le veulent bien. A titre d'exemple, la production automobile au Québec n'est que de 5 p. 100, tandis qu'on achète dans cette même province plus de 43 p. 100 de la production canadienne. Il est impensable qu'un pays aussi industrialisé que le nôtre n'ait pas sa propre industrie automobile équitablement distribuée à travers le territoire. Pourquoi l'industrie automobile canadienne ne se développe-t-elle pas? Posons-nous la question! Cessons de tout espérer des gouvernements. Agissons d'abord et tout viendra par la suite.

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

L'ÉTUDE SUR LA GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais faire connaître aux Canadiens une importante étude sur la grossesse chez les adolescentes, publiée par *Planned Parenthood of Ontario* et qui s'intitule «Progress in Prevention».

[Français]

Les trouvailles de cette étude démontrent bien l'utilité de la prévention. L'éducation sexuelle pour les enfants et l'existence de cliniques de planification des naissances constituent un prérequis pour faire cesser les grossesses d'adolescentes.

[Traduction]

L'étude montre que l'irresponsabilité sexuelle n'a pas augmenté et qu'il n'y a pas plus d'adolescentes enceintes depuis qu'elles ont accès aux services d'interruption volontaire de grossesse.

Les auteurs de cette étude montrent que le manque de prévention des grossesses chez les adolescentes coûte très cher.

[Français]

Les tentatives gouvernementales de réduire le déficit par la réduction dans les programmes de prévention mènent à l'échec.

[Traduction]

Le coût du traitement est bien supérieur à celui de la prévention, sans compter qu'on ne s'attaque pas alors aux causes du problème.

[Français]

Voilà, monsieur le Président, une excellente raison pour mettre de l'avant des programmes de prévention. Prévoir, c'est . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les 60 secondes sont maintenant écoulées.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA SANTÉ

LE DON D'ORGANES DESTINÉS À LA TRANSPLANTATION—ON PROPOSE D'ENREGISTRER LES DONS AUPRÈS D'UN ORGANISME CENTRAL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, l'attention qu'on porte depuis quelque temps au don d'organes destinés à la transplantation a mis en lumière une grave lacune à ce propos. Actuellement, beaucoup de Canadiens remplissent une formule de don sans en avertir leurs proches ou leur exécuteur testamentaire. Ainsi, en cas d'accident mortel, on ne prend bien souvent aucune mesure pour donner suite à cette intention.

La solution est simple. Les dons d'organes pourraient être enregistrés auprès du Centre d'information de la police canadienne, en même temps que l'identité du donneur. À toute heure du jour et de la nuit, les services policiers d'un bout à l'autre du Canada ont accès à ce centre. Il suffirait que le solliciteur général (M. Beatty) ainsi que les autorités policières approuvent cette mesure.